



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de médecins

Question écrite n° 21353

Texte de la question

M. Emmanuel Maquet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la raréfaction des spécialistes de santé dans les territoires ruraux. Comme bon nombre de départements ruraux, la Somme fait face à une pénurie de spécialistes. Les délais d'attente peuvent être excessivement longs ; s'agissant des ophtalmologistes par exemple, le département est l'un des moins bien pourvus et il faut parfois attendre près d'un an avant d'être pris en charge. Le constat est similaire pour les cardiologues avec des délais d'attente qui dépassent les six mois. L'observatoire de l'accès aux soins considère que ces délais sont la première cause de renoncement aux soins, loin devant le coût de la consultation et l'éloignement géographique. Face à ces difficultés, la suppression du *numerus clausus* ne pourra produire d'effets tangibles sur le nombre de médecins que dans dix ans. En outre, le nombre de postes ouverts chaque année à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) reste manifestement insuffisant : en 2019, ce sont seulement 150 postes d'ophtalmologistes qui ont été attribués, et ce pour l'ensemble du territoire. Il lui demande donc de bien vouloir expliquer sa position concernant le nombre de spécialistes.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Maquet](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21353

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6323

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)